



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET

COMMUNE DU  
PERRY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-21

Séance du 04/04/2024

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

20/03/2024

Date d'affichage

29/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

08/04/2024

et publication du :

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### **Etaient présents :**

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### **Procuration(s) :**

Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. LO RE Gérard, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

#### **Etai(ent) absent(s) :**

Mme AUBE Stéphanie

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme IKHELF Dalila, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. TESSIER Pierre

**Objet : Affaires financières - Versement des subventions communales aux associations et au CCAS - Année 2023**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2321-1 et L 2311-7,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217804883-20240405-202421-BF

VU l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations loi 1901 et de la participation des citoyens à la vie de la Commune,

VU l'avis de la commission des finances du 18 mars 2024,

**Le conseil municipal,**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

. **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2024 les subventions suivantes :

TOTAL ASSOCIATIONS	46 525,00 €
TOTAL CCAS	120 000,00 €
TOTAL MISSION LOCALE	7 637,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>174 162,15 €</b>

. **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2024

. **PRECISE** que la participation versée aux associations pour les semaines sportives n'est pas incluse dans ces montants.

. **INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité (Contre : 4 - Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle, M. MERCIER Dany, M. LO RE Gérard)

Ne prennent pas part au vote : M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme GROSSE Marie-France, M. BARON Jean-Louis, Mme LE MINDU Isabelle, Mme PETER Marie-José, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. VIN Jean-Claude, M. COUJANDASSAMY Bruno

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 5 avril 2024



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-2178-04863-2024-04-05-202421-BF